

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / MME. MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET :** Projet de réseau d'initiative publique très haut débit : contribution en investissement au Syndicat mixte très haut débit PACA THD pour l'année 2017 et convention de financement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider l'engagement et le versement pour l'année 2017, de la contribution en investissement au SMO PACA THD par le Conseil départemental à hauteur de 2 424 453 €, pour la mise en œuvre du projet départemental de réseau d'initiative publique couvrant les zones nord et ouest du département des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention formalisant le versement de cette contribution au titre de l'année 2017,
- d'approuver les affectations comme indiquées en annexe du rapport,
- d'imputer la dépense au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**